



## Convocation entretien

-----  
Par Flo83440

Bonjour.

Je suis ouvrier des travaux publics.

En conflit avec la société dans laquelle je suis salarié pour des heures supplémentaires non rémunérées, le directeur d'exploitation m'a annoncé que j'allais être convoqué pour un entretien.

Question : puis-je refuser de m'y rendre si il est prévu hors temps de travail et/ou puis-je exiger que cet entretien ai lieu pendant mon temps de travail ?

Par avance, je vous remercie de vos éclairages.

Cordialement.

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Vous avez le droit ne pas aller à l'entretien. Pour rappel cet entretien est une obligation pour l'employeur mais pas pour le salarié. Cependant si vous ne vous rendez pas à l'entretien vous ne pouvez pas vous défendre sur ce qui vous est reproché.

Bien sur le temps passé à l'entretien est du temps de travail est doit être payé comme tel, y compris les majorations heures sup le cas échéant.

Si vous allez à l'entretien faites vous accompagner par un conseiller du salarié si vous n'avez pas de représentants du personnel.

-----  
Par Flo83440

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

-----  
Par Flo83440

Merci pour votre réponse.

Cordialement.